

Décision

Générale

colonial

Décision n° 430 nommant les membres de la Commission de la Propriété Foncière pour l'année 1914.

n° 430

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 décembre 1913

Numéro JO
n° 206 du 31/12/1913

Date du numéro
31 décembre 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 novembre 1899, instituant une commission de la propriété Foncière à Djibouti;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés membres de la Commission de la Propriété Foncière pour l'année 1914 : MM. le Secrétaire Général, Président ; Mérignac, membre du Conseil d'Administration ; Le Chef du Service des Travaux Publics ; Le Chef du 1° » Bureau ; Le Commissaire de Police ; Siguier, Représentant du Comptoir de Djibouti ; Kévorkoff, négociant.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

A. BONHOURS.